

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE - DÉROGATION MINEURE – 1590, RUE SAURIOL EST**

**AVIS** est par les présentes donné:

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le lundi 9 novembre 2020 à 19 h, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 1590, rue Sauriol Est, lequel est érigé sur le lot 2 495 396 du cadastre du Québec.

**QUE** cette dérogation mineure autoriserait en cour avant de la rue Francis :

- une piscine située à 2,24 mètres de la limite de l'emprise de la rue Francis ;
- une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre au lieu de 0,9 mètre, à 0,35 mètre de la limite de l'emprise de la rue Francis,
- 

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le règlement sur les clôtures de la Ville de Montréal (R.R.V.M. c. C-5).

**QUE** conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, modifié par 2020-049, cette demande de dérogation mineure sera soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant la publication du présent avis.

**QUE** les commentaires et/ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 29 octobre 2020, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Dérogation mineure », à l'adresse suivante: [consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca](mailto:consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca)

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Dérogation mineure  
Bureau du secrétaire d'arrondissement  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600  
Montréal (Québec) H2N 2H8

**QUE** la documentation afférente à cette demande de dérogation mineure peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville).

**FAIT** à Montréal, le 14 octobre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauevert